

**Objet : offre de stage**

**Date : 12/11/2018**

### **Contexte du stage**

- **Présentation de la structure**

Le Pays Pyrénées Méditerranée (PPM) est une association créée en 2001 qui regroupe 58 communes elles-mêmes regroupées en 4 communautés de communes, Albères-côte-vermeille Illibéris, Aspres, Vallespir et Haut-Vallespir, et compte plus de 105 000 habitants ([www.payspyreneesmediterranee.org/](http://www.payspyreneesmediterranee.org/)). Situé dans le département des Pyrénées-Orientales, le territoire du pays présente une grande diversité de ressources de par sa localisation. Deux éléments, la mer et la montagne, se rencontrent, avec toute la richesse en termes d'acteurs, de produits, de biodiversité, de culture... que cela occasionne.

Outil de développement local à part entière, le Pays Pyrénées Méditerranée est animé par une équipe technique de huit personnes. Les nombreux acteurs locaux publics et privés qui le composent (collectivités, entreprises, associations, citoyens, ...) participent à la construction et à la réalisation d'un projet économique, social et culturel durable, en un mot d'une stratégie partagée localement. Le Pays s'attache à utiliser les initiatives locales comme moteur du développement, et à coordonner et fédérer ces initiatives. Il travaille sur des thématiques aussi variées que la culture et le patrimoine, le développement économique, le développement durable/énergie/climat, la forêt, et le tourisme durable.

- **Gouvernance et Conseil de développement**

Le **Conseil de Développement** réuni en Assemblée Générale constitue l'instance représentative des forces vives du territoire : il rassemble les élus politiques du territoire et des sphères socio-économique, socio-professionnelle, associative, scientifique, culturelle, syndicale. Il définit et suit le programme d'actions annuel. (voir la composition du conseil de développement : <https://www.payspyreneesmediterranee.org/le-pays/la-structure/la-gouvernance/l-assemblee-generale.html>).

**Le bureau, composé de 14 représentants du Conseil de Développement**, gère, administre et assure les décisions prises en Assemblée Générale dont il prépare les travaux.

D'autres instances de décision (comités de pilotage, de programmation) ou de concertation (commissions thématiques) sont par ailleurs constituées autour d'actions ou de thématiques spécifiques.

- **Contexte de la mission**

- ✓ En 2014, le Pays Pyrénées Méditerranée a fait évoluer sa gouvernance en donnant une plus grande place aux communautés de communes tout en maintenant la présence des collèges socioéconomiques et des acteurs associatifs dans les différentes instances de décision, dans l'objectif de se rapprocher de la gouvernance des PETR ( L'article 79 de la loi MAPTAM offre aux territoires un nouvel outil, le Pôle d'équilibre territorial et rural )

- ✓ La composition du collège « associatif, scientifique et culturel » n'a pas été révisé depuis de nombreuses années. La participation des membres de ce collège s'essouffle depuis plusieurs années et le type d'association présentes dans ce collège (ex. Club de sport) est de plus en plus éloigné des thématiques sur lesquelles le Pays Pyrénées Méditerranée ( PPM) est aujourd'hui engagé.
- ✓ Par ailleurs, avec la loi d'août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Loi NOTRe) l'obligation est étendue à tous les EPCI à fiscalité propre (Établissements Publics de coopération intercommunale) de plus de 20 000 habitants. 3 des 4 communautés de communes sont concernées par cette obligation.
- ✓ En 2019, le PPM va démarrer les premiers travaux préalables (évaluation, diagnostic...) à la définition de sa future stratégie 2021/ 2027 . Il est envisagé que le Codev puisse être en fonction au plus tard fin 2019 pour participer à l'élaboration de la future stratégie de développement et notamment sur les actions de concertation citoyenne.

**Pour ce faire, notre association doit aujourd'hui :**

- Revoir la composition et le fonctionnement de son Conseil de Développement ( Codev) ainsi que son rôle et sa place dans la gouvernance du Pays,
  - de manière à renforcer la participation citoyenne dans les travaux du Pays (stratégies, commissions thématiques, projets...),
  - en permettant aux 3 communautés de communes ayant l'obligation de constituer un conseil de développement de mutualiser à l'échelle du Pays tout en respectant leurs obligations.
- **Objectifs de la mission de stage:**
  - Poser le cadre règlementaire (Loi Maptam et Loi NOTRe) et définir le modèle adapté aux types de cadres règlementaires.
  - Proposer des modalités de fonctionnement, le rôle et les liens fonctionnels du conseil de développement avec les instances de gouvernance du Pays et des 4 EPCI membres.
  - Construire une architecture de la composition du Codev (profils variés- intégrer les jeunes/ équilibre dans la représentation des 4 EPCI/ lien et intérêt pour les thématiques investies par le PPM)
  - Proposer des outils d'intégration des futurs membres du Codev à la démarche (formation...)
  - Proposer des outils innovants pour réussir les actions de mobilisation citoyenne.
  - Proposer un protocole et des outils de recrutement pour composer le Codev.
  - Co animer le lancement du recrutement pour composer le Codev (communication...)

La grande majorité des actions du stage seront menées en binôme avec la directrice de la structure, référente du projet de recomposition du Conseil de Développement.

Le partage des tâches et la définition du plan de travail (défini sur la base des objectifs définis ci-dessus) se feront à l'occasion d'une réunion hebdomadaire et de contacts réguliers entre ces réunions.

**Organisation du stage**

**Structure responsable du stagiaire :** Pays Pyrénées Méditerranée

**Territoire:** Pays Pyrénées Méditerranée, qui regroupe 58 communes elles-mêmes regroupées en 4 communautés de communes, Albères-Côte-Vermeille Illibéris, Aspres, Vallespir et Haut-Vallespir.

**Lieu d'accueil du stagiaire :** siège du Pays Pyrénées Méditerranée- CERET

**Période et durée souhaitées :** février- mai 2019 (dates précises à définir avec le candidat retenu). Stage à temps plein- 35h00 hebdomadaire.

**Rémunération** : gratification de stage, et frais de mission (déplacement, repas), pris en charge par le PPM, selon la réglementation en vigueur (3,75 €/ heure travaillée, soit en moyenne 568 euros net / mois à 35h00 hebdomadaires).

**Contact** : Carine GONZALEZ – Directrice- [direction@payspyreneesmediterranee.org/](mailto:direction@payspyreneesmediterranee.org/)  
04.68.87.43.24./06.76.53.18.06.

**Profil recherché :**

✕ Niveau Bac+4/5, dans les domaines de l'aménagement du territoire et du développement local.

*Candidature (curriculum vitae et lettre de motivation) à envoyer  
exclusivement par mail à [direction@payspyreneesmediterranee.org](mailto:direction@payspyreneesmediterranee.org) -*